



## Compte rendu du conseil municipal du 08 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Denis LACOUR, Yann MÉHEUX-DRIANO, Vivian PERROCHES, Mathieu OLLIVIER, Stéphanie PINOGES, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER, Florence TUCHOLSKI

**Excusés** : Mme Isabelle LAPLANCHE, M. Yannick JAUCEN, Mme Anne-Claire SIMON a donné son pouvoir à M. Mathieu OLLIVIER, M. Jean-François NEVEU a donné son pouvoir à M. Yann MÉHEUX-DRIANO

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie PINOGES

**Assiste** : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

\*\*\*\*\*

M. le maire demande à ajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'organisation d'un débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC).

✓ **Approbation du compte-rendu du 25 janvier 2022**

### **01/08-03-2022 Encaissement de chèque**

M. le maire informe le conseil municipal que la Mutuelle de Poitiers Assurances a constaté que ses résultats de 2021 permettaient de faire bénéficier à ses sociétaires d'une ristourne de 3% sur les cotisations automobiles. Par conséquent elle a adressé à la commune un chèque d'un montant de 44.73 euros proportionnel aux cotisations versées en 2021 pour tous les contrats automobiles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

**- d'approuver l'encaissement du chèque n° 3283995 de la banque Tarneaud d'un montant de 44,73 euros.**

**02/08-03-2022 Transfert d'une partie de la subvention Activ'3 à la Communauté de Communes des Vallées du Clain**

*M. le maire informe le conseil municipal qu'il convient de transférer une partie de la subvention Activ'3 soit 10 000 euros à la Communauté de Communes des Vallées du Clain.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :*

- *de transférer 10 000 euros de la subvention Activ'3 à la Communauté de Communes des Vallées du Clain dans le cadre du programme de voirie 2022.*

**03/08-03-2022 Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Vallées du clain**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :*

- *d'émettre un avis positif au Plan Local d'urbanisme intercommunal des Vallées du Clain*

**04/08-03-2022 Organisation du débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC)**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :*

- *d'acter, au vu du rapport sur la protection sociale complémentaire, de la tenue du débat portant sur les enjeux de la protection sociale complémentaire des agents de la Commune*

*La séance est levée à 21h55*